

Assemblée Générale du 13 février 2004

La 7ème Assemblée générale s'est tenue à la salle de la résidence Abbé-Grégoire en présence de Monsieur Besnard (Maire-adjoint en charge de la vie associative et du tourisme) représentant la municipalité, de Madame Baraban (Conseillère Générale, élue sur le canton de Blois III), et d'une trentaine de résidents du quartier. Outre ces personnalités, le président a remercié les membres du conseil d'administration de l'Amicale pour l'ensemble du travail accompli tout au long de l'année 2003.

Après avoir entendu le rapport moral (voir un large extrait en 1ère page) qui a retracé l'activité de l'Amicale durant l'année 2003, le rapport financier qui se solde par un bénéfice de 790 euros pour l'année 2003, et les différents rapports détaillés de chacune des activités (pour plus de détail voir la gazette n° 16), l'assemblée a procédé à la réélection du tiers sortant. Cinq postes étaient à pourvoir (4 au titre du renouvellement du 1/3 sortant et 1 démission), quatre candidats s'étaient présentés et ont été élus ou réélus (J.C Bernard réélu ; A Wullaert réélue ; T Clément élu ; P Tavenier élue).

Ensuite, l'assemblée a procédé à quelques modifications statutaires dont la principale consiste au transfert du siège social au 21 rue des Grenailles à Blois. Cette modification sera publiée au journal officiel. L'assemblée a également procédé à quelques modifications du règlement intérieur. Toutes ces modifications concernant les statuts ou le règlement intérieur et qui ne remettent absolument pas en cause le mode de fonctionnement de l'Amicale, ont été approuvées par l'assemblée.

Après un cours débat entre l'Amicale et les résidents du quartier sur certains problèmes d'aménagement, la soirée s'est comme de coutume terminée par le verre de l'amitié vers 23h30.

Exercice social

Jusqu'à ce jour, l'Amicale avait pour exercice social l'année civile soit du 1er janvier au 31 décembre. Hors parmi ses activités, l'Amicale propose depuis plusieurs années une activité gymnastique relaxation. Cette activité, comme la plupart des activités à caractère sportif, et dès lors qu'elle nécessite l'utilisation d'un établissement public (un gymnase) doit correspondre à l'année scolaire qui commence le 1er septembre. Ce décalage de quelques mois entre l'exercice social et l'activité gymnastique avait pour effet de compliquer la gestion des adhésions.

Afin de remédier à ce problème, l'assemblée générale a entériné la modification de l'exercice social. Désormais celui-ci commencera le 1er septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante. Cette modification prendra effet au 1er septembre 2004.

L'exercice en cours aura donc une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2004.

Cotisations

Il n'existe actuellement au sein de notre Amicale qu'un seul type d'adhésion, l'adhésion famille au prix de 9 euros pour l'année civile. Ce système a pour effet de désavantager les personnes seules qui payent le même tarif en ayant un seul droit de vote à l'assemblée générale (contre 2 pour les familles) et en ne bénéficiant pas des mêmes réductions tarifaires sur certaines activités.

Afin de corriger cette anomalie, l'assemblée générale a adopté le principe d'une adhésion individuelle ou d'une adhésion famille à compter du 1er septembre 2004.

L'adhésion individuelle procurera un seul droit de vote pour les assemblées générales, et permettra au seul adhérent de bénéficier éventuellement d'avantages tarifaires sur certaines activités. Cette adhésion est fixée à 5 euros pour l'exercice du 1er septembre 2004 au 31 août 2005.

L'adhésion famille procurera au maximum deux droits de vote pour les assemblées générales (en fonction du nombre d'adultes dans la famille) et permettra à toute la famille (vivant sous le même toit) de bénéficier éventuellement d'avantages tarifaires sur certaines activités. Cette adhésion est fixée à 9 euros pour l'exercice du 1er septembre 2004 au 31 août 2005.

Les appels de cotisation correspondants seront lancés à partir du mois de septembre prochain.

Ce nouveau système permettra à chacun de choisir son mode d'adhésion.

Par ailleurs, compte tenu de la modification de l'exercice social, les adhésions 2004 actuellement en cours ne seront valables que jusqu'au 31 août prochain, ce qui représente une période de 8 mois de cotisation au lieu de 12 pour les années précédentes. Afin de ne pas pénaliser les adhérents, l'Amicale s'est engagée d'une part à ne pas augmenter le coût de l'adhésion du prochain exercice (il va même baisser avec le système des adhésions individuelles), et d'autre part à consentir des tarifs les plus bas possibles pour les activités payantes.

Patrick BERLOT